



Chers habitants de Illtal,

Nous venons de voter le budget pour l'année 2024, qui rend possibles les projets destinés à améliorer le cadre de vie des Illtalois (es).

Dans un contexte aux fortes incertitudes politiques, il est plus que jamais nécessaire de soutenir des services de proximité et préserver notre cadre de vie. C'est l'ambition que nous traduisons avec des projets d'infrastructures routiers et de rénovations de bâtiments.

L'équipe municipale à la suite des propositions de la commission sociale a fait cette année le choix de la jeunesse, en proposant la sortie Europa-Park pour les 12/17 ans du village. Une innovation qui intervient après une interpellation citoyenne m'interrogeant sur ce que nous faisons pour la jeunesse.

Merci aux personnes qui apportent leurs concours à la collectivité ; notamment au corps de Sapeurs-Pompiers d'ILLTAL qui poursuit sa dynamique de recrutement et de développement du CPI ; aux citoyens qui se sont mobilisés à la journée citoyenne pour travailler de concert à l'amélioration de notre cadre de vie ; aux associations engagées à des missions parfois de service public.

Avec l'équipe municipale, nous vous souhaitons une belle saison estivale.

**Christian LERDUNG**  
Maire d'Illtal

## Vie Communale **Passation de Commandement du CPI de ILLTAL**

Une passation de commandement est une étape toujours très importante dans la vie d'un centre de première intervention. Le 21 avril 2024 a eu lieu la passation de commandement du CPI de ILLTAL entre le Lieutenant Philippe ZIMMERMANN et Adjudant-Chef Pascal MURA.



Philippe ZIMMERMANN

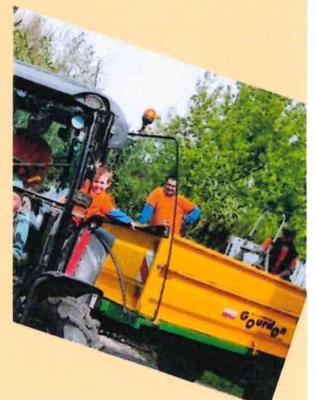


Pascal MURA

## La Journée Citoyenne

Les habitants de Illtal se sont retrouvés devant la mairie, munis de leur bonne humeur et d'outils de jardinage. L'aménagement des aires de jeux, les dalles et le fleurissement ont été réalisés, tous les trous de la Rue de Ruederbach ont été rebouchés... Une matinée bien remplie et productive grâce aux habitants et élus présents qui s'est clôturée par un bon repas.

La municipalité remercie les habitants bénévoles, les membres d'associations, les agents municipaux pour leurs participations.



## La Cérémonie de l'Armistice

Le 08 mai 2024, Monsieur le Maire a déposé une gerbe, entouré des adjoints, conseillers municipaux et quelques invités.



## Travaux d'assainissement



Les travaux d'assainissements de la COMCOM SUNDGAU ont débuté le 10 juin dans la rue de Bâle.

Ils se poursuivront rue de Riespach, Rue des Bois et Rue des Renards.

## Dépôts sauvages

CARITAS est une association caritative qui collecte du matériel utilisable par les plus démunis d'entre nous.

Il est rappelé que ce n'est pas un centre de tri et que les dépôts sauvages devant la porte sont totalement interdits.

Nous vous rappelons que le dépôt pour l'association doit être effectué pendant les heures d'ouvertures :

Les mercredis de 14h à 17h et samedis de 8h à 12h.



*Vie*

## Carpes Frites

### *Associative*

La 30ème Fête de la Carpes Frites à Illtal organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Illtal, fut de nouveau un succès ! L'Amicale des Sapeurs-Pompiers remercie chaleureusement toute la municipalité de leur soutien et un grand merci aux commerçants locaux et des environs pour leur générosité pour les nombreux lots pour la tombola, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont œuvrés ce jour-là.

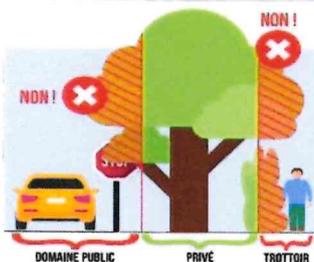


## Quelques règles à respecter

## J'entretiens mon Trottoir, Je valorise mon village !

« Les propriétaires, locataires ou usufruitiers sont tenus d'entretenir les trottoirs, depuis le mur de leurs clôtures jusqu'au caniveau, le devant et les côtés de leurs immeubles ou maisons donnant sur la voie publique. »

L'article L2542-4 du Code général des Collectivités Territoriales, Article 99.1 du RSD, Article 99.8 du RSD.



- Balayage
- Désherbage (arrachage ou binage)
- Démoussage
- Élagage
- Tailage des haies et arbustes

## Obligation de maintenir son chien en laisse !

Arrêté du 16 mars 1955 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens



Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Ces interdictions ont pour but de prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et de favoriser leur repeuplement.

## Bruit de voisinage – Tous Responsable, tous concernés !

Arrêté N°2017-02-17 du 17 février 2017 Portant réglementation du bruit

### BRICOLAGE & JARDINAGE OCCASIONNANT UN BRUIT IMPORTANT

#### JOURS ET HEURES AUTORISÉS

Du lundi au vendredi

**8H00 – 12H00 / 14H00 – 20H00**

Samedi

**9H00 – 12H00 / 13H30 – 19H00**

**STRICTEMENT INTERDIT**

**DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS**



#### ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage d'un dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

### LA COMMUNE VOUS REMERCIE

pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

### Coordonnées

### Horaires

### Mairie de ILLTAL

110 rue du Chemin de Fer – 68960 ILLTAL

Téléphones : 03 89 07 98 21 / 03 89 40 51 58 / 03 89 25 80 07

Courriel : [info@illtal.fr](mailto:info@illtal.fr) - SITE : [www.illtal.fr](http://www.illtal.fr)

#### HORAIRES MAIRIE - OUVERT AU PUBLIC

Lundi	16h00 à 17h30
Mercredi	09h00 à 12h00
Jeudi	16h00 à 18h00
Vendredi	08h00 à 12h00

#### SACS DE TRI

Du lundi au vendredi

**En Mairie**  
08h00 – 12h00  
14h00 – 18h00

**À l'agence postale**  
15h00 – 17h30  
Samedi  
09h00 – 11h30

## Les prochains événements à noter

	<b>Samedi 6 juillet</b>	à partir de 17h	<b>SANGLIER A LA BROCHE</b> FC G.O.H Les Diabes Rouges	1 rue du Stade Quartier Grentzingen
	<b>Dimanche 7 juillet</b>	de 9h à 17h	<b>EXPOSITION JEUNES SUJETS</b> (Animaux de basses cours de race)	A la salle polyvalente Coquelet au grill, frites, salade Adulte 18€/Enfant 10€
	<b>Vendredi 12 juillet</b>	de 16h à 19h	<b>DON DU SANG</b>	A la salle polyvalente
	<b>Vendredi 27 septembre</b>	de 16h à 19h	<b>DON DU SANG</b>	A la salle polyvalente
	<b>Samedi 07 septembre</b> <b>Dimanche 08 septembre</b>	Départs de 7h à 14h	<b>27<sup>ème</sup> MARCHÉ POPULAIRE</b> Organisée par L'Amicale des Sapeurs-Pompiers	Départ de la Salle polyvalente

**FONDS DOTATION**      **38<sup>ème</sup> OPÉRATION BRIOCHE 2024**  
      **Du Mardi 10 septembre au samedi 14 septembre 2024**

### Infos pratiques

Retrouvez toutes les infos sur Panneau Pocket  
Téléchargez gratuitement l'application sur votre smartphone ou Android.



  
INFOS

  
ALERTES

  
AGENDA

- ✓ **Gratuit**
- ✓ **Anonyme**
- ✓ **Sans Publicité**

Carte d'identité et Passeport ? Comment les renouveler ?  
Retrouver toutes les informations sur le site [www.illtal.fr](http://www.illtal.fr)

**1 Pré-demande en ligne (facultatif)**

Le demandeur devra tout de même se déplacer en mairie afin de déposer les pièces justificatives et faire enregistrer ses empreintes

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associés/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

**2 Se rendre dans une mairie**

- Si pré-demande en ligne :  
→ Fournir numéro et code de la pré-demande
- Sinon il vous faudra remplir un formulaire à la mairie

**3 Réunir des documents différents selon :**

- Si votre carte d'identité est encore valide
- Si votre carte d'identité est périmée en dessous de 5 années
- Si votre carte est périmée depuis plus de 5 ans

**4 Récupérer sa nouvelle carte d'identité**

La nouvelle carte d'identité est à récupérer à l'endroit où vous avez déposé le dossier. Vous disposez d'un délai de 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

 **Démarches administratives**  
Préfecture de l'Alsace - Direction des Services aux Citoyens

**Prendre RDV avec les mairies suivantes :**

- **ALTKIRCH**
- **FERRETTE**
- **HIRSINGUE**



## « BOUGE POUR TA PLANÈTE »

### Je recycle mon ordinateur !



Je rapporte mon ordinateur obsolète ou défectueux à la mairie de ma commune.

**Je fais un geste pour l'environnement :** Les matériaux des ordinateurs les plus anciens sont revalorisés afin de réduire la pollution numérique.

**Je participe à une action solidaire :** Les ordinateurs en état de marche sont révisés et donnés à des structures ou personnes dans le besoin.

**Et cela en toute sécurité :** les disques durs qui n'ont pas été retirés sont détruits par une entreprise agréée.

Présidente de la commission communication A. FRICKER.

Directeur de la publication C. LERDUNG

imprimé en Mairie

# *Résumé du Conseil Municipal*

## *Conseil Municipal du 22 février 2024*

### **POINT 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 07 Décembre 2023**

Après délibération le C.M. décide d'approuver le PV du 07 décembre 2023 à l'unanimité.

### **POINT 2 – Demandes de subvention**

Après délibération le C.M. décide d'approuver

- De verser les sommes convenues aux associations :
- L'association de la chorale Sainte-Cécile pour l'année 2023.

-Mieux-vivre à Saint-Morand d'ALTKIRCH, Les Amis de l'Hôpital de DANNEMARIE, Les Amis des Personnes Agées de LUPPACH, Le Groupement d'Action Social de BOLLWILLER, L'Association Le Souvenir Français, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin, La ligue Nationale contre le Cancer, Le Football-Club de G-O-H ILLTAL pour l'année 2024.

**Pour 16 voix    Abstentions : 2**

### **POINT 3 – Permissionnaire chasse – Lot 2 HENFLINGEN**

Après délibération le C.M. décide d'approuver à l'unanimité :

L'Adjonction du nouveau permissionnaire Monsieur Daniel Gérard KIBLER né le 15 janvier 1965 à THANN, domicilié 20, rue Principale – 68760 – GOLDBACH ALTENBACH.

### **POINT 4 – Travaux ONF 2024**

Les travaux au titre de l'année 2024 ont déjà été présentés et votés lors de la réunion du Conseil municipal du 03 Octobre 2023.

### **POINT 5 – Acte administratif – Section 03 – Parcelle 307/89**

Après délibération le C.M. décide d'approuver à l'unanimité :

- **Le remboursement** des frais de d'arpentage d'un montant total de 540.- €
- **La vente** du terrain cadastré parcelle 307/89 – section 03 d'une contenance de 59 ca au prix de 7 375.- €
- **D'autoriser** Monsieur le maire à recevoir et authentifier les actes en la forme administrative ;
- **D'autoriser** Madame Ginette HELL, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire à signer les actes à intervenir, qui seront rédigés en la forme administrative
- **DIT** que les écritures nécessaires à la vente seront inscrites au Budget Primitif 2024

### **POINT 6 – Acte administratif – Section 03 – Parcelle 325/88**

Après délibération le C.M. décide d'approuver à l'unanimité :

- **De vendre** le terrain cadastré parcelle 325/88 – section 03 d'une contenance de 8 ca au prix de 1 000.- €
- **D'autoriser** Monsieur le maire à recevoir et authentifier les actes en la forme administrative ;
- **D'autoriser** Madame Ginette HELL, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire à signer les actes à intervenir, qui seront rédigés en la forme administrative
- **Dit** que les écritures nécessaires à la vente seront inscrites au Budget Primitif 2024

### **POINT 7 – Zone d'accélération des énergies renouvelables**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après délibération le C.M. décide d'approuver à l'unanimité :

- **Le classement** des zones nommées au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables
- **D'indiquer** que cette décision fera l'objet d'une concertation auprès de la population à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024 pour une durée de 15 jours. L'information sera publiée sur le site de la Commune et sur PANNEAU POKET.

### **POINT 8 – Divers**

#### **Démolition Maison SENDELIN**

Aménagement du parking de l'église est fermé pour raison de sécurité (grange et ruisseau).

#### **Réhabilitation Poste**

Les travaux touchent à leurs fins.

#### **Commissions**

La Commission d'urbanisme, social et finances se sont réunis au courant du mois de février.

### **Travaux Rues des Gaulois, des Romains, du Jura et Bellevue**

La Communauté de Communes envisage d'effectuer les travaux d'assainissement dans ces rues, les consultations des habitants sont en cours. Deux Présidents des Associations Foncières ainsi que les ouvriers ont taillé la haie et coupé un arbre dans la Rue des Gaulois. Monsieur le Maire les remercie.

### **Arrêt de bus**

Ramassage scolaire : Rue de Riespach, une demande a été faite auprès de la Région Grand Est.

### **Travaux divers**

Interrogation pour l'illumination du passage piétons devant le café bar « Sundgaufête » et de la mise en place d'un passage piétons devant le bar « Chez Christiane »

La rue de Ruederbach étant détériorée, il y a lieu de combler les trous avec du béton.

### **Terrains communaux**

Interrogation au sujet des terrains communaux suite à la mise en retraite de Mme Blandine KEPPI. L'ensemble des terrains communaux ont été loués à la SCEA au Gré du Vent de RIESPACH

**Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 20 heures 55.**

**Les comptes rendus intégraux des séances du Conseil Municipal sont consultables sur le tableau d'affichage et sur le site internet [www.ILLTAL.fr](http://www.ILLTAL.fr).**

## ***Conseil Municipal du 11 avril 2024***

### **POINT 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 22 Février 2024**

Après délibération le C.M. décide d'approuver le PV du 22 février 2024 à l'unanimité.

### **POINT 2 – Convention de Co-Maîtrise d'Ouvrage – Territoire d'Energie Alsace**

Après délibération le C.M. décide d'approuver à l'unanimité :

- Le montant prévisionnel de la part opération Basse Tension (travaux et études compris) est de 161 326.54 € HT ;
- Les travaux et les honoraires de Maîtrise d'ouvrage ;
- **De solliciter** auprès de Territoire d'énergie Alsace les aides liées au projet de la commune d'Illtal, rue du Chemin de Fer ;
- **De prendre acte** que le montant de la part communale est de 41 073.74 € HT.

### **POINT 3 – Enfouissement Réseau Télécom et Fibre – Rue du Chemin de Fer**

Après délibération le C.M. décide d'approuver à l'unanimité :

- **L'offre** du Bureau d'Etudes BEREST pour un montant total de 7 164.15 € HT soit 8 596.99 € TTC
- **Prévoir** les crédits au Budget Primitif 2024.

### **POINT 4 – Approbation du Compte Financier Unique et affectation des résultats 2023**

Après délibération le C.M. décide d'approuver à l'unanimité les dépenses, recettes et excédents :

- **Considérant** que monsieur le maire de la Commune d'ILLTAL a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2023 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;
- **Procède** au règlement définit du Budget de l'exercice 2023 ;
- **Fixe** comme suit les résultats des différentes sections budgétaires ;
- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **Arrête** à la somme de 64 300.00 € correspondant au montant des restes à réaliser ;
- **Approuve** les propositions d'affectations
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés ;

### **POINT 5 – Taux d'imposition des taxes directes locales 2024**

Après délibération le C.M. décide d'approuver à l'unanimité :

Les taux communaux pour l'année 2024 seront reconduits comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64.26 %
- Taxe d'habitation : 16.55 %
- (Cotisation foncière des entreprises : 0 %)

#### **POINT 6 – Approbation du Budget Primitif 2024**

Après délibération le C.M. décide de voter le Budget Primitif 2024 (dépenses et recettes).

**Pour 15 voix dont 1 procuration      Abstentions : 4 voix**

#### **POINT 7 – Renouvellement Bureau de l'Association Foncière de HENFLINGEN**

Après délibération le C.M. décide de désigner les personnes proposées ci-dessus pour intégrer le bureau de l'Association Foncière de HENFLINGEN.

**Pour : 17 voix dont 1 procuration      Abstentions : 2 voix**

#### **POINT 8 – Zone d'accélération des énergies renouvelables**

Après délibération le C.M. décide à l'unanimité :

- **La concertation** auprès de la population s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 15 Mars 2024.
- **La définition** des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables a été établie selon la délibération du 22 Février 2024.

#### **POINT 9 – Taxe intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité – TICFE-C**

Après délibération le C.M. décide à l'unanimité.

- **D'Approuver** les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.
- **De transmettre** la présente délibération à Monsieur le Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

#### **POINT 10 – Bail commercial Caritas**

De fausses informations circulent auprès de la population à ce sujet risquant de porter préjudice à cette association caritative. L'ensemble des points ci-dessous sont explicités dans la convention :

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL de 260M<sup>2</sup> pour stockage uniquement.

Durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour un montant de 500€ plus les charges calculées en fin d'année ; signataires « le Maire » Christian LERDUNG à la suite de la délibération (octobre 2018) et L'Association CARITAS ALSACE de STRASBOURG représentée par Monsieur Jean-Marie SCHIFFLI, Président en date du 1er Janvier 2019. La convention n'évoque pas de « grenier de la solidarité », pas « de lieu recevant du public », ni d'extension et ou d'amélioration à prévoir à la charge de la commune.

Les responsables de CARITAS de STRASBOURG souhaitent un bail commercial pouvant accueillir du public cela nécessite la mise aux normes du bâtiment le projet souhaité n'est pas totalement arrêté.

Monsieur le Maire se propose de répondre aux demandes des conseillers et demande leurs avis sur la suite à donner. Aucune proposition concrète du débat n'étant formulé.

Il propose de sursois à cette demande.

#### **POINT 11 - Divers**

##### **Pays du Sundgau - PETR**

Une convention a été signée fin 2022 pour définir les rôles respectifs de la Commune et du Service ADS afin d'encadrer cette mission. Une évolution est demandée dans le cadre financier au sein de cette convention, à savoir une avance de fonds équivalent à 60 % sur l'exercice passé (compte administratif).

##### **Emplacement Food truck**

Une demande d'emplacement d'un Food truck a été faite par Monsieur Cédric DUQUENOY. Il stationnement le mardi soir sur le parking de la Mairie d'ILLTAL à titre gratuit.

##### **Décès Monsieur MEYER**

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur MEYER Pierre décédé le 08 avril 2024. Bénévole au sein de la Commune et a notamment réhabilité les chaises de la salle du Conseil. Avec Rolande sa femme ils ont durant des années proposées des arrangements décoratifs à poser sur les tables lors de divers manifestations (repas personnes âgées, cérémonie des vœux etc...).

**Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 20 heures 15.**

**Les comptes rendus intégraux des séances du Conseil Municipal sont consultables sur le tableau d'affichage et sur le site internet [www.ILLTAL.fr](http://www.ILLTAL.fr).**

## Liste « FAIRE VIVRE ILLTAL »

Nous avons demandé à pouvoir exercer notre droit d'expression car nos interventions au conseil municipal ne sont pas toujours fidèlement retranscrites dans le procès-verbal des délibérations et nous souhaitons pouvoir expliquer certaines prises de positions ou donner des informations complémentaires.

### **Achat de terrains par la commune dans le cadre de la prévention des coulées de boue.**

- Achat le 19 décembre 2019 de 189,3 ares à Oberdorf et de 189,9 ares à Grentzingen pour un prix total de 89 001 EUR, les terrains étant libres d'occupation (à notre connaissance ces terrains étaient exploités).
- Aucune publicité n'est faite pour trouver des locataires.
- Suite à nos demandes, nous découvrons qu'une convention d'occupation temporaire a été signée le 28 octobre 2021 avec un membre de la liste majoritaire du conseil municipal sans que cette convention soit validée par le Conseil Municipal. Deux années de fermage (2020 et 2021) sont en plus offertes.....
- Concernant Oberdorf, les terrains sont exploités sans qu'on puisse nous présenter la moindre convention. Aucun fermage n'est réclamé depuis 2020.

**Communication du budget** : S'agissant de la communication du projet de budget 2024 aux élus, cette dernière s'est faite dans un délai de 12 jours minimum avant la séance portant sur son examen, car la loi prévoit ce délai conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du CGCT.

**Dossier monument aux morts de Grentzingen** : un dépôt de gerbe le 8 mai a eu lieu en catimini car même le conseil municipal n'a pas été informé. L'aspect est peu reluisant et les personnes présentes pour la première communion le 09 juin ont dû apprécier la friche qui agrémente le centre du village.

Nous vous souhaitons de belles vacances d'été.

Claudine Bisel – Bernard Munck – Alain Schmitt - Dominique Sengelin